

Les sacs de plastique à l'ère du Covid-19

Au moment où certains commerces bannissent l'usage des sacs réutilisables en raison des mesures sanitaires relatives au Covid-19, il est utile de se rappeler que la plupart des sacs de plastiques sont recyclables.

Avant de placer vos sacs au recyclage, nous vous demandons de les disposer dans un seul sac que vous nouerez ensuite. Cette façon de faire simplifie les opérations au centre de tri et permet d'éviter que les sacs s'envolent lors de la manipulation.

Dans « ce sac de sacs » placez notamment: sac d'épicerie, sac de lait, sac de pain, sac de type Ziploc, sac de frites congelées, emballage pour le fromage, papier bulles, Publisac vide, emballage à papier de toilette et autre pellicule de plastique propre. Pensez à enlever tous les articles des sacs, comme les reçus de magasin et le contenu du Publisac.

Attention, tous les plastiques souples ne sont pas recyclables. Pour savoir s'ils vont dans le bac ou non, prenez le sac ou l'emballage et tentez de l'étirer en poussant au travers avec votre pouce. Si le plastique s'étire aisément, cela signifie qu'il se recycle. Dans le cas contraire, il va à la poubelle.

Voici une liste des emballages et sacs de plastique non recyclables : sac à bonbons qui se tient debout, emballage à plusieurs couches laminées, sac à croustilles, sac à biscuits, sac à céréales, sac à craquelins, emballage de barres tendres, emballage de chocolat, emballage de nourriture pour animaux, pellicule ou sac de plastique souillé, filet d'oignons et d'oranges, nappe en vinyle, toile de piscine, sacs de plastique compostable ou biodégradable.

De plus, il est important de préciser que les gants de latex ne sont pas recyclables. Déposez-les dans un sac poubelle bien noué avant de les jeter, ne les jetez surtout pas dans l'environnement.

Les collectes de matières résiduelles et recyclables sont maintenues sans modifications car elles sont considérées comme un service essentiel. Respectez les consignes de votre municipalité pour l'emplacement des bacs et les périodes de leur mise au chemin.

Isabelle Boucher, Coordonnatrice en environnement pour la MRC des Jardins-de-Napierville